

MEMBRES « INSTITUTIONNELS »
EXPERTS/PERSONNES QUALIFIEES
BORDEREAU DE COTISATION 2025

NOM-PRENOM

Qualification(s) / domaine(s) d' expertise / motivations :

.....

.....

.....

Adresse (pour envoi des convocations) :

.....

Mail :

Portable :

Tel fixe :

Le cas échéant préciser votre structure (NB : les agents des collectivités ne peuvent pas adhérer en tant que personnes qualifiées, leur adhésion est liée à celle de leur structure) :

Raison sociale :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ANEB en 2025* - Catégorie 5 (Experts et personnes qualifiées)

A joindre :

- Charte d'engagement « INDIVIDUELLE » signée (si nouvelle adhésion).

*La cotisation 2025 est fixée à 20€. Elle sera à régler après validation par le Comité directeur de la demande d'adhésion par chèque ou virement à réception de la facture adressée par l'ANEB.